

Québec, le 24 août 2015

Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre du 17 août 2015 dans laquelle vous demandez l'obtention d'un délai pour le dépôt du rapport d'enquête et de médiation en environnement dans le cadre du *Projet de réaménagement de la route 132 et de reconstruction du pont Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie* par le ministère des Transports du Québec.

En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, j'accorde un délai supplémentaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour terminer ses travaux de médiation.

Ainsi, je demande que le Bureau me fasse parvenir son rapport d'ici le 4 octobre 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL